

APPEL A PROJETS

POUR LA RÉALISATION D'UNE BOUTIQUE ÉPHÉMÈRE
Lieu de diffusion et de création

4 RUE LECUYER 93300 AUBERVILLIERS




AUBERVILLIERS


CONTEXTE

La ville d'Aubervilliers située aux portes de Paris se caractérise par une importante présence d'artistes et d'artisans. Le quartier Villettes-Quatre chemins bénéficie notamment de la notoriété de la Maison Revel à Pantin, des Laboratoires d'Aubervilliers, de la Villa Mais d'Ici et des Tréteaux de France-CDN.

La commune mène depuis de nombreuses années une politique culturelle ambitieuse, et s'inscrit pleinement dans la démarche « Territoire de la culture et de la création » de Plaine Commune, qui vise à faire de la culture un « fil rouge » des politiques publiques. Plaine Commune a également été labellisée « Ville et Pays d'Art et d'Histoire » en 2014.

Au cœur de cette démarche « Territoire de la culture et de la création » se trouve la volonté d'investir de façon temporaire différents types d'espaces disponibles, avec des projets culturels et artistiques.

La ville d'Aubervilliers connaît également un développement commercial sans précédent et plus particulièrement sur le secteur Villettes Quatre-Chemins qui a bénéficié de l'ANRU dès le 30 janvier 2008.

Cette opportunité a permis de créer des surfaces commerciales et artisanales dans les rez-de-chaussée des pieds d'immeubles des opérations immobilières, pour une surface globale de 3 800 m², qui modifiera considérablement le paysage commercial actuel.

Afin de réussir cette gageure, la ville d'Aubervilliers encadre les commercialisations, en collaboration étroite avec les promoteurs et investisseurs, pour que les préconisations du Schéma de Cohérence Commerciale et des études commerciales se concrétisent, tant du point de vue technique, juridique que financier.

Outre le développement commercial axé plus particulièrement sur les équipements de la personne et de l'équipement de la maison, la ville souhaite soutenir la l'ouverture d'un lieu dédié à la création, de présentation et de vente d'œuvres, de productions artistiques ou d'artisanat d'art dans un local qui deviendrait une boutique éphémère.

Il s'agit à la fois de favoriser la création artistique, et de faire émerger un lieu convivial de partage, de création, de rencontres simples et accessibles à tous les types de public.

L'ESPACE MIS A DISPOSITION

Situé à proximité du métro Quatre-Chemins (ligne 7) et de la RN2, ce local situé 4 rue Lécuyer, est d'une superficie de 100 m². Il trouve place entre plusieurs locaux à vocation artisanale et dédiés aux métiers d'arts dans une rue marquée par un fort renouvellement et par la présence de deux structures culturelles majeures: les Laboratoires d'Aubervilliers et les Tréteaux de France.

La Ville a contractualisé avec le propriétaire, le groupe Cristal, pour que ce lieu soit loué comme boutique éphémère, pour accueillir des artistes et artisans locaux pendant une durée maximum de 24 mois.

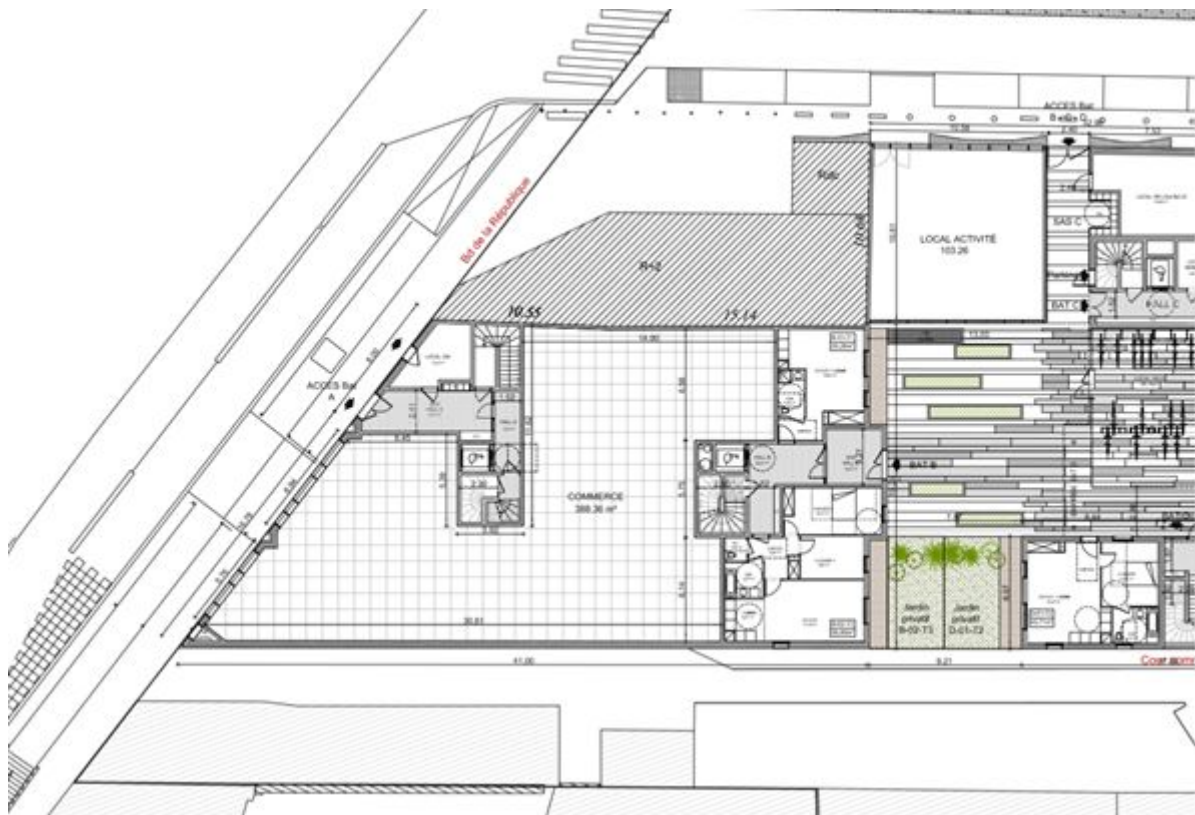
Chaque candidat devra définir son projet au regard des objectifs généraux énoncés ci-dessous (lieu de vente et d'atelier, convivialité, ouvert à tout public).

Un loyer de 80 €/m² sera demandé, soit 500 € par mois charges comprises.

Le local sera livré " brut" avec une devanture, des sanitaires, les fluides en attente, permettant ainsi aux candidats de réaliser une proposition d'aménagement innovante du local. Il est précisé que tous les aménagements restants seront à la charge de l'occupant retenu.

Le local pourra soit être un lieu de vente et de présentation d'objets artistiques (prioritairement réalisés sur le territoire), soit accueillir une autre proposition culturelle. La vitrine devra être consacrée à l'exposition de la production d'artistes plasticiens du territoire. La fréquence du renouvellement de la vitrine reste à définir.





LA VITRINE



4, rue Lecuyer 93300
Aubervilliers
Vitrine d'exposition
d'objets d'arts

La vitrine devra être aménagée de manière à mettre en valeur les oeuvres exposées (ou la pièce unique exposée) afin de mettre en avant la production plastique contemporaine.

La vitrine pourra accueillir la production d'un artiste seul, celle plusieurs artistes rassemblés en collectif ou encore la production d'un artiste à laquelle s'ajouteraient celles d'artistes invités de façon temporaire. La Direction des Affaires culturelles sera associée à la programmation temporaire des oeuvres dans la vitrine.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Chaque projet du candidat devra répondre aux objectifs suivants :

- Proposer un lieu très ouvert, accessible, en termes d'amplitude horaire, de tarification, mais aussi de liens avec les habitants. Notamment, organiser des ateliers découverte, de fabrication, de création avec la population du quartier ;
- Ancrer ce lieu sur le territoire en l'articulant avec les acteurs déjà présents
- Investir cet espace en lieu de convivialité : organisation de micro-événements et de moments de rencontres.
- Créer la vitrine destinée à accueillir les oeuvres: un plan sera présenté pour donner à voir l'aménagement proposé.

CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES

Une commission comprenant les techniciens et élus de la ville d'Aubervilliers se réunira pour étudier en partenariat avec le groupe Cristal, propriétaire de l'édifice, les dossiers de candidatures selon les critères suivants : adéquation du projet proposé aux objectifs énoncés, moyens et savoir-faire, capacité financière et technique à assurer la bonne réalisation du projet, pertinence des références.

DÉPOSER UNE CANDIDATURE

Le dossier devra comporter les informations suivantes :

- Présentation de l'activité, note d'intention avec le projet (joindre un visuel ou book). Le projet devra détailler précisément la façon dont les candidats entendent répondre aux objectifs généraux énoncés ci-dessus. Des indications seront également données sur l'aménagement du lieu, de la vitrine, et sur la signalétique envisagée.
- Dénomination sociale
- Numéro d'immatriculation
- Adresse du siège social
- Prénom et nom du dirigeant
- CV
- Téléphone, mail
- Nom de la boutique éphémère
- Horaires et fonctionnement de l'établissement
- Descriptif des aménagements prévus
- Kbis datant de moins de 3 mois
- Photo d'identité

Une visite des lieux pourra être organisée sur rendez-vous. La demande doit en être faite avant le vendredi **15 septembre 2018** auprès de madame la Maire. La lettre de candidature doit être adressée avec cette demande (indiquant le nom, les coordonnées du candidat). Cette étape n'est pas une condition nécessaire pour faire acte de candidature.

- Les visites auront lieu entre le **17 et le 28 septembre 2018**. Lors de cette visite, les services de la ville seront présents. Ils prendront note des questions et adresseront des réponses écrites à l'ensemble des candidats inscrits pour cette visite.
- Les candidatures doivent comporter l'ensemble des éléments précisés dans les attendus, ainsi que tous les compléments que les candidats pourront juger utiles d'apporter. Ces dossiers doivent être adressés au plus tard le **vendredi 26 octobre 2018**, à l'adresse suivante :

Maire d'Aubervilliers
A l'attention de Mme la Maire
2 rue de la commune de Paris
93300 Aubervilliers

Et en parallèle par mail ou wetransfer aux adresses suivantes :

- thomas.adam@mairie-aubervilliers.fr
- laure.lemerle@mairie-aubervilliers.fr
- khitmanesamia@mairie-aubervilliers.fr
- commerce@mairie-aubervilliers.fr

Pour des renseignements complémentaires, contacter:

- Laure Lemerle : commerce@mairie-aubervilliers.fr
- Samia Khitmane : khitmanesamia@mairie-aubervilliers.fr

